

Afin de répondre aux interrogations et problématiques soumises par vos administrés, Seine-et-Marne THD a opéré des aménagements de son site internet, dorénavant hébergé par XP-Fibre (opérateur d'infrastructure du groupe Altice).

Ainsi, depuis le site <http://xpfibre.com/reseaux/seine-et-marne-semafibre77>, vos administrés et vous pouvez :

- Tester une éligibilité (à l'adresse ou à la carte) : <http://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>
- Déclarer une nouvelle adresse (ex : pavillon) : <http://www.xpfibre.com/contact>
- Déclarer la construction d'un nouveau collectif/ZA : <http://www.xpfibre.com/promoteur-amenageur>
- Déclarer un dommage ouvrage : <http://www.xpfibre.com/declarer-un-dommage-reseau>

Vous y trouverez également notre nouvelle FAQ également jointe en pj, outil utile pour répondre à un large spectre de questions autour de la fibre optique et des problèmes que vous pourriez rencontrer.

Nous vous rappelons que pour toute question relative aux raccordements ou aux coupures de service vos administrés doivent se rapprocher directement et systématiquement du fournisseur d'accès à Internet (FAI) qu'ils ont choisi et qui se chargera de les renseigner et de traiter l'incident éventuel. Si cet incident implique le réseau sem@fibre77, le FAI doit à son tour alerter Seine-et-Marne THD en ouvrant un ticket d'incident d'infrastructure. Sans cette action, Seine-et-Marne THD n'a aucun moyen d'être informé afin de déclencher les actions ad hoc.

